

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 24 septembre 2013

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 24 septembre 2013 à 20 H, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme GUILLET, M. DENEUX, M. HOCDE, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, M. SAULNIER, M. DENIAUX, Mme GERBOIN, Mme VARET, M. ROCHER, Mme MALLECOT, Mme METIBA, M. GUERIN, Mme BOURBON, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. HARREAU, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, M. JEGOUIC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. GUEDON, M. FOURMOND, M. PALIERNE, M. PERRAULT, M. BOIVIN H., M. MAUSSION.

Etaient absents et représentés : Mme LAINE, M. DIRICKX, M. LEUTHY, M. RAIMBAULT (procurations à Mme GUILLET, M. GUERIN, M. HARREAU, M. PALIERNE).

Etaient excusés : Mme MELOIS, Mme FERRY, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, Mme LEMOINE, M. LEROUX, M. NOURI, M. DELATRE, Mme FORESTIER, M. BABLEE, Mme PENEAU, M. TESSIER, Mme BRUNET, M. BACHELOT, M. AUBERT.

Secrétaire de séance : M. GUILAUME.

DATE DE CONVOCATION : mardi 17 septembre 2013

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	35
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	4
<u>VOTANTS</u>	<u>39</u>

P. Henry ouvre ensuite la séance et donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Madame Géraldine Lainé donne procuration à Madame Martine Guillet,
- Monsieur Nicolas Dirickx donne procuration à Monsieur Jacques Guérin,
- Monsieur Hubert Leuthy donne procuration à Monsieur Yvon Harreau,
- Monsieur Joël Raimbault donne procuration à Monsieur Daniel Palierne.

Les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire du 28 mai et du 25 juin 2013 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Serge Guilaumé est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. TOURISME ET PATRIMOINE

- 1.1 Bilan de la saison 2013 et tarifs 2014.

2. AFFAIRES GÉNÉRALES - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2.1 SCOT - Engagement de la phase d'élaboration des orientations.

3. PERSONNEL

- 3.1 Service civique.

4. AFFAIRES FONCIÈRES

- 4.1 Rocade Sud - Aménagement de la voie verte - Rétrocession d'une parcelle de terrain par l'État.

5. FINANCES

- 5.1 Mandat spécial pour un déplacement dans le cadre du Congrès UNCCAS.
- 5.2 Décisions modificatives budgétaires.

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 6.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée.
- 6.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée.
- 6.3 Questions diverses.

L'examen de l'ordre du jour commence par la question initiale 2.1. sur l'ordre du jour " SCOT - Engagement de la phase d'élaboration des orientations".

1. AFFAIRES GÉNÉRALES - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTION 1.1 - SCOT - Engagement de la phase d'élaboration des orientations

Délibération n° CC - 056 - 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSÉ : La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur la totalité de son territoire. Pour mémoire, une délibération de prescription a été prise en Conseil Communautaire le 26 mars 2013.

L'objectif du SCoT est de disposer d'un outil de planification permettant d'organiser le développement et de maîtriser les mutations importantes qui constituent les enjeux de notre territoire.

Une première version finalisée du diagnostic SCoT a été réalisée par le groupement SCE - Cibles et Stratégies. Ce diagnostic a pour objectif d'établir un état des lieux actualisé du territoire identifiant nos atouts, nos faiblesses et nos besoins.

Ce premier document a fait l'objet d'une présentation, le mardi 10 septembre 2013 au Théâtre des Ursulines, à l'ensemble des élus communaux, communautaires, personnes publiques associées et collectivités porteuses des SCoT voisins.

Une présentation similaire de ce diagnostic sera organisée à l'attention du public et de la presse le mardi 8 octobre prochain à la Salle des Fêtes.

Le diagnostic, qui n'est pas figé et qui sera sujet à évolution durant les prochains mois, nous permettra d'enrichir le rapport de présentation du SCoT.

- *Se reporter au document joint en **annexe 4 du présent procès-verbal** -*

PROPOSITION : Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de valider le démarrage de la prochaine étape de la procédure, à savoir la définition plus précise des enjeux et la pré-ébauche d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

P. Henry rappelle que le Pays de Château-Gontier va s'engager dans une nouvelle dynamique, autour de la définition d'un nouveau projet territorial à l'horizon 2030, qui va s'enrichir de la démarche du SCOT, qui constitue un outil de mise en cohérence de nos politiques d'aménagement.

M. Hervé présente le powerpoint joint en annexe de l'exposé, en rappelant notamment le calendrier prévisionnel ainsi que les points forts et les points de fragilité identifiés.

M. Henry souligne que le territoire du Pays de Château-Gontier se situe au carrefour des villes centre des Pays de la Loire, en étant à la fois proche mais aussi éloigné. Aussi, les questions de l'organisation du territoire et son désenclavement demeurent des priorités, notamment à l'ouest, avec le manque d'infrastructures routières.

Il indique que cette question des infrastructures ne doit pas être déconnectée de la dorsale Laval/Angers et que seuls des co-financements permettent à des projets de désenclavement de pouvoir aboutir. Un rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est du Territoire s'avère nécessaire.

Il souligne que le bassin industriel du territoire a bien résisté par rapport à la moyenne départementale. Le tissu d'emplois sur notre territoire demeure diversifié, même si on peut constater de nombreuses pertes d'emploi dans le secteur agricole.

S'agissant de l'étalement urbain, il souligne la priorité à traiter le patrimoine ancien et travailler en concertation entre les communes, afin de limiter la consommation d'espaces.

M. Hérissé souligne que les constats relevés dans le diagnostic sont conformes à la réalité constatée

sur le terrain, qu'il n'y a donc pas de découvertes notables.

Il s'avère indispensable de pouvoir réhabiliter le patrimoine ancien et de réfléchir ensemble à une nouvelle façon d'occuper notre territoire, en prenant en compte les habitudes des habitants et la notion de pôle de centralité. Il s'agit de ne plus s'engager dans la construction de nouveaux lotissements sans concertations préalable entre les communes.

M. Saulnier rappelle également les enjeux relatifs à la mobilité, avec une grande part des déplacements réalisés à l'intérieur du territoire (9 déplacements sur 10), en indiquant que le partage modal (le poids de chaque déplacement) s'établit comme suit :

- une large prédominance de la voiture particulière (75 %),
- un usage important de la marche à pied (17 %),
- un usage limité des transports en commun (moins de 3 %),
- un usage limité du vélo (3 %).

Il souligne que la mise en place du Schéma local de transport sur le Pays de Château-Gontier devrait permettre de répondre à la problématique de la mobilité.

M. Saulnier rappelle que ce schéma de mobilité s'appuie sur 3 piliers :

- le développement des mobilités douces, avec la volonté de mettre en œuvre des interconnexions,
- la promotion du covoiturage en partenariat avec le Conseil Général de la Mayenne,
- une offre de transport adaptée aux différents publics : avec la mise en place de lignes urbaines, le développement du TAD, et le partenariat avec l'association Mobil'IT.

M. Hervé fait ensuite état des enjeux et des axes de réflexion dégagés dans le SCOT, à savoir :

- Renforcer l'attractivité extérieure du territoire,
- Optimiser l'accessibilité et l'offre de mobilité multimodale
- Anticiper l'évolution de l'organisation des pôles économiques et commerciaux,
- Orienter le développement démographique et l'évolution des formes urbaines,
- Valoriser le rôle fédérateur de la Mayenne pour l'ensemble du territoire.

M. Guédon fait part de sa satisfaction quant à la présentation faite devant l'ensemble des conseillers municipaux des 24 communes le 10 septembre dernier, tout en soulignant qu'il s'agit également dans le diagnostic et les enjeux de ne pas oublier la 2^{ème} couronne, pour un développement harmonieux de toutes les composantes du territoire.

M. Henry rappelle la réunion publique sur le SCOT, qui se tiendra le mardi 8 octobre à 20h, à la salle des fêtes de Château-Gontier.

Il indique également qu'une réunion en assemblée plénière est également programmée le mardi 1^{er} octobre sur la présentation du SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique).

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

2. TOURISME ET PATRIMOINE

QUESTION 2.1 - Bilan de la saison 2013 et tarifs 2014

RAPPORTEUR : P. FOURMOND

QUESTION 2.1.1 - Tourisme

Délibération n° CC - 057 - 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSÉ : Afin de préparer la prochaine saison 2014, il convient dès à présent de dresser un premier bilan de la saison touristique 2013 présenté en annexe 1 du présent procès-verbal et de réfléchir à une nouvelle proposition tarifaire pour 2014.

En effet, les tarifs 2014 devront être définis rapidement afin de mieux communiquer sur nos équipements. Les éditions des brochures touristiques se préparant dès le mois de septembre, il est nécessaire de pouvoir répondre aux attentes de nos clients et de nos partenaires.

Sur l'ensemble des tarifs 2014, il a été recherché :

- Une stabilité des tarifs en chalets et en camping,
- Une baisse de la "réduction dernière minute" appliquée en chalet,
- Une harmonisation entre les sites,
- Une prise en compte des réflexions des touristes, des employés des campings et des professionnels du tourisme,
- Une clarification et une simplification des tarifs (meilleure lisibilité),
- Une souplesse dans la gestion des campings.

- *Se reporter aux tableaux des tarifs présentés en annexe 2 du présent procès-verbal -*

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- ✓ d'adopter les tarifs 2014 tels que présentés en annexe,
- ✓ de l'autoriser à signer les conventions de mandat 2014 avec Mayenne Tourisme et sa centrale de réservation "Mayenne Réservation", ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

M. Fourmond tient à remercier l'ensemble des services tourisme et patrimoine pour leur action, qui a clairement contribué à la réussite de la saison touristique.

Mlle Labatte présente le bilan de la saison touristique.

- se reporter en annexe du présent procès-verbal -

M. Saulnier souligne que la baisse des recettes est à relativiser, au regard notamment de la fréquentation assez faible également constatée sur les territoires voisins. Les remises cependant opérées ont eu un effet bénéfique et ont permis de maîtriser les départs.

P. Henry souligne que les investissements opérés par la collectivité sur le camping de Daon (label 3 étoiles, piscine...) ont porté leurs fruits, au regard de la fréquentation constatée.

M. Ecard souligne quant à lui que la fréquentation au sein du camping de Ménil est similaire à celle constatée sur les campings de Château-Gontier et Daon, avec beaucoup de réservation de dernière minute, mais une saison malgré tout satisfaisante au regard de la météo ensoleillée des mois de juillet, août et septembre. La fréquentation des pédalos et des canoës est également satisfaisante.

Suite à une question de Mme Gerboin, il est précisé que la durée des séjours est en moyenne de 2 à 3 nuits en chalets et de 1 à 2 nuits en camping.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 2.1.2 - Patrimoine

Délibération n° CC - 058 - 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

1°) Bilan 2013 :

- Érosion de la fréquentation des visiteurs individuels et baisse importante de la fréquentation des groupes adultes (constat général de la baisse des groupes sur les autres sites du sud Mayenne).
- Forte progression du jeune public (scolaires et centres de loisirs) qui répond aux nouvelles orientations données au Service Patrimoine : le développement des actions auprès du jeune public et plus globalement des écoles élémentaires qui sont notre public cible.
- Érosion de la fréquentation des visites spectacles qui peut s'expliquer par l'augmentation de l'offre des spectacles au Pôle Culturel des Ursulines en juillet et août.
- Confirmation du succès du partenariat avec le Refuge de l'Arche.
- Progression de la fréquentation globale (groupes et individuels) et des recettes
- Le bilan des huit premiers mois de l'année 2013 répond aux orientations données au Service Patrimoine : à savoir conforter nos actions patrimoniales (diversifier l'offre et la répartir sur l'année) et développer nos actions de sensibilisation du jeune public au patrimoine.

- Se reporter au bilan de la saison 2012 arrêté au 2 septembre présenté en annexe 3 du présent procès-verbal -

2°) Tarifs 2014 :

- **Il est proposé de reconduire en 2014 les tarifs 2013.**

Chaque année, le Service Patrimoine conçoit un programme d'animations pour les individuels (visites à la carte, incontournables, focus, nocturnes du patrimoine, musée, atelier patrimoine jeune public ...) et pour les groupes (visites de la Ville, du Couvent des Ursulines, du Musée, visites thématiques, parcours pour les scolaires ...).

Tarif individuel :	Adulte : 4 € Réduit : 2 € (- 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, RSA, passeport touristique) Pass famille 2 adultes + 2 enfants à 10 € Gratuit pour les moins de 10 ans
<i>Pour rappel : le passeport touristique est une opération menée par le Comité Départemental du Tourisme. Il permet aux visiteurs d'obtenir des réductions dans les sites partenaires dès la deuxième visite.</i>	
Tarif spectacle :	Adulte : 6 € Réduit : 3 € (- 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, RSA) Pass famille 2 adultes + 2 enfants à 15 € Gratuit pour les moins de 10 ans

Pass 3 spectacles (dont 1 gratuit) :	Adulte : 12 € Réduit : 6 € (- 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, RSA)
Tarif animations jeune public » : 3 €	

Tarif Musée :	Adulte : 3 € Gratuit (- 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, RSA)
Tarif Focus :	Gratuit

Tarif groupe pour 1 visite :	Adulte (base 10 personnes) : 3,50 € par pers. Jeune public : 2 € par enfant et gratuit pour les accompagnateurs
Tarif groupe pour 2 visites effectuées dans la même journée :	Adulte (base 10 personnes) : 6 € par pers. Jeune public : 3 € par enfant et gratuit pour les accompagnateurs

Tarif AEP : forfait 25 € par séance
--

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- ✓ d'adopter les tarifs 2014 tels que présentés ci-dessus,
- ✓ de l'autoriser à signer les conventions avec Mayenne Réservation (Service Commercialisation du CDT Mayenne) pour l'année 2014 - Vente de séjours packagés pour les individuels et pour les groupes (commission à 10%), ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Mlle Harnay présente le bilan de la saison patrimoine.

- se reporter en annexe du présent procès-verbal -

M. Rossignol indique que les "actions musée" proposées aux écoles ont été très appréciées par les enfants et par les enseignants, les œuvres venant à la rencontre des enfants, autour d'un spectacle.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. PERSONNEL

QUESTION 3.1 - Service civique

Délibération n° CC - 059 - 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVÉ

EXPOSÉ : Les collectivités territoriales ont la possibilité d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans, sous le statut de volontaire en service civique, pour accomplir une mission d'intérêt général.

Le statut de volontaire en service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (absence de conditions de diplômes).

Il s'agit :

- D'un engagement d'une durée de six mois à douze mois ;
- Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation : Solidarité, Santé, Éducation pour tous, Culture et loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et citoyenneté, Développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
- Représentant au moins 24 heures hebdomadaires ;
- Donnant lieu au versement d'une indemnité de 465,83 € nets versée directement par l'État (Agence du Service Civique) au jeune ;
- L'indemnité est complétée par une indemnité complémentaire de 105,96 € versée par la collectivité d'accueil soit en numéraire, soit en nature (prise en charge directe d'un accès à la restauration ou prise en charge de coût de transport ou autre) ;
- Le jeune a droit à 2 jours de congé par mois de service effectué quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission ;
- En qualité de volontaire, il est couvert par le régime de la sécurité sociale pour les soins et médicaments. Une copie du contrat d'engagement du service civique doit être envoyée à la Sécurité Sociale avec le formulaire d'affiliation ou de changement de situation ;
- L'indemnité n'est pas imposable ;
- Il est possible de cumuler le statut de volontaire civique avec une autre activité scolaire / universitaire ou une activité salariée. Il faut cependant concilier les emplois du temps ;
- Un contrat de service civique est signé avec l'organisme qui accueille le jeune. Il définit les dates d'engagement, la durée hebdomadaire, la mission, les droits et obligations du jeune. Il précise aussi l'identité du tuteur et les conditions du tutorat ;
- L'organisme d'accueil doit inscrire le jeune à une formation civique et citoyenne abordant des thématiques liées à la citoyenneté - exemple : lutte contre les discriminations, égalité hommes / femmes, démocratie, développement durable ... et à une formation PSC1 (premiers secours).

Les interventions du jeune sont réalisées en complément de l'activité des agents et ne doivent en aucun s'y substituer.

Pour accueillir un jeune en service civique, une demande d'agrément doit être formulée auprès du Ministère de l'Éducation Nationale Jeunesse Vie Associative. La demande d'agrément doit être accompagnée d'une délibération de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier prévoyant l'accueil des personnes volontaires en service civique.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- ✓ de statuer sur cette proposition et d'autoriser les services qui en feraient la demande à accueillir des jeunes volontaires en service civique dans les conditions exposées ci-dessus ;
- ✓ de l'autoriser à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

M. Hervé précise que le GAL Sud-Mayenne va accueillir un jeune dans le cadre d'un service civique, dans le cadre du programme pédagogique des économies d'énergie et du changement climatique à destination du jeune public, et plus particulièrement des élèves de cycle III. Il s'agit d'élargir le champ d'actions en impliquant le maximum d'acteurs.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. AFFAIRES FONCIÈRES

QUESTION 4.1 - Rocade Sud - Aménagement de la voie verte - Rétrocession d'une parcelle de terrain par l'État

Délibération n° CC - 060 - 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : Les travaux d'aménagement de la Rocade Sud sont maintenant achevés, ainsi que les travaux de finition de la voie verte créée le long de cette déviation.

Aussi, selon les termes de l'article 3 de la convention établie avec la DREAL en date du 29 décembre 2009, "*à l'issue des travaux de la déviation de la Rocade Sud de Château-Gontier, la voie verte ainsi réalisée sera remise en domanialité à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, qui en assurera l'entretien. Un procès-verbal de remise en domanialité précisant les limites de domanialité et d'entretien sera dressé à l'issue des travaux.*"

Aussi, l'État propose la rétrocession de la parcelle cadastrée section AP n° 113, emprise de la voie verte située à Azé, d'une superficie de 64 a 47 ca, ceci à titre gratuit.

- Se reporter aux plans joints en annexe 5 du présent procès-verbal -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

- ✓ se prononcer favorablement sur la rétrocession par l'État à la Communauté de Communes de la parcelle cadastrée section AP n° 113, emprise de la voie verte située à Azé, d'une superficie de 64 a 47 ca, ceci à titre gratuit.
- ✓ l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. FINANCES

QUESTION 5.1 - Mandat spécial pour un déplacement dans le cadre du Congrès UNCCAS

Délibération n° CC - 061 - 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

M. Hérissé n'a pas pris part au débat ni au vote.

EXPOSÉ : L'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) organise à Tours, les 1^{er} et 2 octobre 2013, les rencontres nationales des Conseils Communaux d'Action Sociale et des Conseils Intercommunaux d'Action Sociale.

2014 verra le renouvellement des équipes des Conseils d'Administration des CCAS et CIAS ; dans ce sens, l'UNCCAS propose, lors de ce Congrès, d'aborder les questions suivantes : "Quels enjeux pour les six ans à venir en termes de politiques sociales de proximité ?, Quels moyens mobiliser ?, Quels partenariats pour répondre à la contraction des budgets ?, Quelles priorités d'action ?, Quel rôle pour l'État et les différents échelons de collectivités locales dans l'action sociale ?, Quelle contribution des CCAS/CIAS à l'élaboration d'un pacte social renouvelé ?".

De plus, il est proposé la participation à des ateliers thématiques, notamment sur la précarité énergétique, sur l'isolement social, sur la perte d'autonomie.

Compte tenu de ce programme, il est intéressant que le Vice-Président en charge des Solidarités et deux élus siégeant au CIAS puissent y participer, accompagnés de la Directrice du CIAS.

Il convient pour cela de délivrer un mandat spécial, conformément au Code des Collectivités Territoriales (article L5211-14) à :

- Monsieur Bruno HÉRISSE, Vice-Président du CIAS délégué aux Solidarités de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier,
- Madame Marielle PLANCHENAUULT-MICHEL, élue communautaire, membre du CIAS,
- Monsieur Jacques SANTONI, élu communautaire, membre du CIAS.

Il est proposé que la Communauté de Communes prenne en charge les frais réels d'inscription, de déplacement et d'hébergement que nécessite l'exécution du présent mandat, tout comme elle le fera pour Madame Anne DAUZON, Directrice du CIAS de Château-Gontier, qui les accompagnera.

Concernant les frais d'hôtel, la régie communautaire pourra faire l'avance des frais.

Le remboursement se fera au vu d'un état de frais, d'un ordre de mission et des factures correspondantes.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'accorder un mandat spécial à Monsieur Bruno HÉRISSE, Madame Marielle PLANCHENAUULT-MICHEL, Monsieur Jacques SANTONI, et Madame Anne DAUZON, pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier aux rencontres nationales des CCAS et des CIAS.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

M. Hérisse souligne que ce congrès permet d'enrichir le projet du CIAS et du Centre Social.

QUESTION 5.2 - Décisions modificatives budgétaires

Délibération n° CC - 062 - 2013
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSÉ : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

- Se reporter au document joint en **annexe 6 du présent procès-verbal** -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 6.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Marché n° 020-2013 : Construction de la Médiathèque - Lot n° 11 : Rideaux - AMI LENGART (44 105) - 32 600,00 €.

Marché n° 021-2013 : Construction de la Médiathèque - Lot n° 19 : Signalétique - OUEST GRAVURES (49 003) - 13 663,20 €.

Arrêté n° 157-2013 : Convention de mise à disposition de gobelets réutilisables dans le cadre de la Fête de la Musique de Château-Gontier le vendredi 21 juin 2013 auprès de Mme Magnien, commerçante ambulante.

Arrêté n° 159-2013 : Désignation de Maîtres Gautier-Mathieu pour la rédaction de l'acte de rétrocession de terrains sis sur la commune d'Azé au Conseil Général de la Mayenne.

Arrêté n° 160-2013 : Convention de mise à disposition de gobelets réutilisables dans le cadre de la Chalibaude de Château-Gontier les samedi 29 et dimanche 30 juin 2013 auprès de l'association de quartier de la Motte-Vauvert.

Arrêté n° 170-2013 : Modification des articles 4 et 5 de l'arrêté n° 37 du 7 mai 2007 de la régie de recettes du Camping du Parc de Château-Gontier.

Arrêté n° 171-2013 : Modification de l'article 5 de l'arrêté n° 35 du 7 mai 2007 de la régie de recettes du Camping de Daon.

Arrêté n° 180-2013 : Convention de mise à disposition de gobelets réutilisables dans le cadre d'une soirée pique-nique/barbecue le mercredi 3 juillet 2013 à Azé auprès de l'association de Lycéens Réfugiés 53.

Arrêté n° 186-2013 : Désignation de Maîtres Gautier-Mathieu pour la rédaction de l'acte de rétrocession de terrains par la Ville de Château-Gontier sur le site du Lycée Pierre et Marie Curie.

Arrêté n° 204-2013 : Modification de l'article 4 relatif aux modes de paiement de l'arrêté n° 245 du 20 décembre 2008 de la régie de recettes de produits touristiques, patrimoniaux, culturels et promotionnels communautaires

Arrêté n° 205-2013 : Modification de l'article 6 relatif aux modes de paiement de l'arrêté n° 39 du 7 mai 2007 de la régie de recettes et d'avances du Conservatoire du Pays de Château-Gontier.

Arrêté n° 206-2013 : Modification de l'article 5 relatif aux modes de paiement de l'arrêté n° 251 du 14 juin 2007 de la régie de recettes des activités Jeunesse Communautaire.

Arrêté n° 207-2013 : Modification de l'article 1 relatif aux modes de paiement de l'arrêté n° 237 du 20 septembre 2005 de la régie de recettes de l'école des sports communautaire.

Arrêté n° 208-2013 : Modification de l'article 5 relatif aux modes de paiement de l'arrêté n° 18 du 20 mars 2009 de la régie de recettes de la Bibliothèque tête de réseau et Bibliothèque Relais du Pays de Château-Gontier.

Arrêté n° 209-2013 : Modification de l'article 2 relatif aux modes de paiement de l'arrêté n° 171 du 12 décembre 2001 de la régie de recettes du PLAS (Projets locaux d'Animations Sportives).

Arrêté n° 218-2013 : Convention de mise à disposition de gobelets réutilisables dans le cadre du Festival "Les Génisses dans l'Maïs" le samedi 7 septembre 2013 à Loigné-sur-Mayenne auprès de l'association "Les Génisses dans l'Maïs".

Arrêté n° 219-2013 : Convention de mise à disposition de gobelets réutilisables dans le cadre d'une conférence "La théorie du genre à l'école" le vendredi 20 septembre 2013 à Saint-Fort auprès de l'Association Familiale Catholique.

QUESTION 6.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

Bureau du lundi 17 juin

Délibération n° B-81-2013 : Attribution d'une subvention de 500 € au Véloce-Club de Château-Gontier pour l'acquisition de vélos de course.

Délibération n° B-82-2013 : Attribution d'une subvention de 79 € au Club de Tir Sportif pour l'acquisition du Trophée du Pays de Château-Gontier.

Bureau du lundi 1^{er} juillet

Délibération n° B-83-2013 : Signature des contrats pour le renouvellement avec Ecofolio (papiers), Eco-mobilier et EcoDDS (déchets toxiques des ménages).

Délibération n° B-84-2013 : Validation du programme d'organisation du Festival du Jeu 2013 les 24, 25 et 26 octobre 2013 et demande de subventions pour le financement de l'opération.

Délibération n° B-85-2013 : Signature d'une convention de partenariat avec la CAF dans le cadre de la mise en place des Chéquières Loisirs CAF.

Délibération n° B-86-2013 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour leurs travaux.

Bureau du lundi 8 juillet

Délibération n° B-87-2013 : Signature d'une convention de partenariat avec des entreprises pour la visite du chantier de la Médiathèque par les enfants dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine les 14 et 15 septembre 2013.

Délibération n° B-88-2013 : Validation du projet d'aménagement d'une Voie Verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée et création de trois plateaux traversants et demande d'attribution d'une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire.

Bureau du lundi 15 juillet

Délibération n° B-89-2013 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 714,00 € au Club de Château-Gontier Natation en raison de la fermeture de l'équipement nautique.

Délibération n° B-90-2013 : Signature d'un bail avec les Transports BRÉGER pour la location d'un second bâtiment logistique de 9 000 m² pour un montant de 18 000 € HT mensuel.

Bureau du lundi 26 août

Délibération n° B-91-2013 : Demande de financements auprès de l'ADEME pour les actions COT des années 4 et 5 du PCET GAL Sud-Mayenne.

Délibération n° B-92-2013 : Dans le cadre des économies d'énergie dans les salles de traite, versement de subventions aux agriculteurs.

Délibération n° B-93-2013 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour leurs travaux.

Délibération n° B-94-2013 : Versement d'une subvention d'un montant de 1 415,15 € à la commune de Loigné-sur-Mayenne pour l'acquisition d'un fonds de livres.

Délibération n° B-95-2013 : Participation de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier aux interventions danse de l'ADDM dans les écoles.

Délibération n° B-96-2013 : Signature d'une convention de partenariat entre le Conseil Général de la Mayenne et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier, au titre de l'année 2013 dans le cadre du Schéma Départemental de l'Enseignement des Pratiques et de l'Éducation Artistique.

Bureau du lundi 2 septembre

Délibération n° B-97-2013 : Mise à disposition à titre gracieux de la salle du Rex au collège Jean Rostand dans le cadre de la remise des instruments aux élèves le vendredi 18 octobre 2013.

Délibération n° B-98-2013 : Mise à disposition à titre gracieux du Théâtre des Ursulines à l'association des Aînés Ruraux pour l'organisation d'un spectacle le dimanche 3 novembre 2013.

Délibération n° B-99-2013 : Dans le cadre du Téléthon 2013, mise à disposition du Théâtre des Ursulines et prise en charge des frais administratifs et techniques pour les animations des 6, 7 et 8 décembre 2013 du Comité Animathon.

Délibération n° B-100-2013 : Demandes d'attribution de subventions auprès du Département de la Mayenne et du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC des Pays de la Loire pour le financement de l'équipement en mobilier et rayonnage de la future Médiathèque.

Délibération n° B-101-2013 : Demande d'attribution d'une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC des Pays de la Loire pour le financement de l'acquisition de matériels et prestations diverses pour la future Médiathèque.

Délibération n° B-102-2013 : Demande d'attribution d'une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC des Pays de la Loire pour le financement du développement et l'enrichissement des collections de la future Médiathèque.

Bureau du lundi 9 septembre

Délibération n° B-103-2013 : Prise en charge du transport des élèves des écoles du Pays de Château-Gontier pour un projet avec le groupe de musique "La Casa des Ninos".

Délibération n° B-104-2013 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour leurs travaux.

Délibération n° B-105-2013 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'organisation d'un cycle de 5 conférences sur l'architecture moderne d'un montant de 600 € à l'association "Université du Savoir Partagé".

Délibération n° B-106-2013 : Mise à disposition à titre gracieux du Théâtre des Ursulines au Club des Entrepreneurs le lundi 16 septembre 2013 à l'occasion de leur assemblée générale "Made in Mayenne".

QUESTION 6.3 - Questions diverses

M. Ecard évoque le dossier Barreau Nord en séance et regrette qu'il n'y ait pas eu de reconnaissance préalable du tracé par les élus, qui étaient notamment conviés à la randonnée organisée sur place. Il souhaite attirer l'attention sur l'impact important que ce projet pourrait avoir sur le paysage, la faune et la flore.

M. Henry rappelle qu'il n'a pas été invité à participer à cette manifestation.

Il souligne que ce dossier est porté par la collectivité depuis 2002 et que, par conséquent il en avait connaissance. Le tracé a par ailleurs été inscrit au PLU et a fait l'objet d'une enquête publique.

Il indique que l'étude de contournement nord, portée par le Conseil Général de la Mayenne, a retenu la variante la moins pénalisante pour le paysage, en prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et agricoles.

Il rappelle que les maires ainsi que la population a eu tout loisir pour s'exprimer tout au long du déroulé du projet, cette infrastructure constituant un enjeu majeur pour le désenclavement à l'ouest du territoire.

M. Ecard précise que tous les élus ont été invités à participer à la randonnée, via le communiqué paru dans la presse et qu'il est certes favorable au désenclavement du territoire, mais pas au détriment de l'environnement.

M. Jégouic souligne quant à lui que la rocade sud et le barreau nord se veulent complémentaires et indissociables pour faire face à l'augmentation du trafic routier et que toutes les hypothèses de tracés avaient été prises en compte par SCE, afin de limiter le plus possible l'impact.

M. Henry conclut que ce projet permet de rendre un territoire attractif en permettant l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations, et qu'il convient ainsi d'agir pour l'intérêt général.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 21h45.